



RAGE DU
RATON

LA RAGE, C'EST **MORTEL**.

**Contribuez à la lutte contre
la rage du raton laveur**



DÉPLACER UN ANIMAL EST INTERDIT!

Ne relocalisez jamais les animaux sauvages ou errants, même s'ils paraissent en bonne santé! Ils pourraient propager la rage vers de nouveaux secteurs.

Il est interdit de relocaliser les ratons laveurs, les mouffettes, les renards et les coyotes en Estrie et en Montérégie.



VOS INTERVENTIONS POUR ÉLOIGNER LES ANIMAUX SONT SANS SUCCÈS?

1. Contactez un trappeur ou un spécialiste en gestion parasitaire qui pourrait vous conseiller et euthanasier l'animal.
2. En dernier recours, l'animal importun peut être abattu, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

1 877 346-6763

Quebec.ca/rageduratonlaveur